

le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune d'Albigny-sur Saône et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **Le projet de la Loupe** : fort potentiel de renouvellement urbain pour le Val de Saône, cette opération mixte permettra d'ouvrir le site aux fonctions résidentielles privilégiant plusieurs typologies de logements tout en maintenant l'offre économique et en valorisant le paysage naturel de la rivière et la reconquête de ses berges. Ce projet s'initiera dans ce mandat notamment grâce à la réalisation d'acquisitions foncières et aux études opérationnelles de cette nouvelle opération d'aménagement ;

Monsieur Yves Chipier
Maire d'Albigny-sur-Saône
Mairie d'Albigny-sur-Saône
25 avenue Gabriel Péri
69250 Albigny-sur-Saône

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- **Le Pont de Neuville-Albigny** : réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en encorbellement. Cet aménagement majeur pour la commune et le territoire Val de Saône, sécurisera la traversée du pont pour les modes actifs. Il mettra en liaison les itinéraires cyclables futurs ou existants de part et d'autre du pont ;
- **La mise en œuvre du Réseau Express Vélo (REV)** en rive droite de la Saône ;
- **La construction du nouveau collège** pour le Val de Saône, en position centrale pour le bassin de vie, permettant l'accueil de 700 élèves ;

À votre demande, nous intégrerons aussi dans les réflexions, les besoins en équipements sportifs, ceux-ci restant de compétence communale.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également évoqué d'autres projets tels que la poursuite de la requalification du centre-bourg, un accompagnement pour une valorisation des bords de Saône dédiés aux activités de loisirs, des interventions sur la gare d'Albigny-Neuville encourageant l'accessibilité aux vélos. Ils n'ont pu être retenus à ce stade au-delà des enveloppes déjà imparties mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Bron et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- L'aménagement du **secteur de la Boutasse** : mur anti-bruit et liaison modes actifs vers la ZAC des Terrasses ;
- Les rachats des ouvrages de la **ZAC des Terrasses** ;
- La poursuite des travaux engagés sur le **quartier de Terraillon** dans le cadre du projet ANRU comprenant la poursuite des acquisitions foncières, des participations financières à la ZAC Terraillon ainsi qu'à l'**opération Caravelle** ;

Monsieur Jérémie Bréaud
Maire de Bron
Mairie de Bron
Place de Weingarten
69971 Bron cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33669
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- L'achèvement du **plan de sauvegarde sur les copropriétés de Terraillon** ;
- La réalisation d'une étude urbaine et patrimoniale sur le secteur **Les Sapins** ;
- La poursuite de l'opération Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le **quartier Parilly**, avec notamment une participation aux travaux de démolition de l'UC1, ainsi que l'engagement en régie directe de la ZAC Parilly, dont le développement s'échelonnera au-delà du présent mandat et avec un financement qui se fera au travers du Budget Annexe des Opérations d'Urbanisme. Il y a sur ce projet un enjeu de nous assurer de la convergence de nos positions avec celles de l'ANRU, notamment sur la partie située au sud de l'A43 ;
- L'aménagement des espaces publics du campus **de la Porte des Alpes** dans le cadre du CPER ;
- Une participation au projet **Neurocampus** ;
- **PUP Genets-Kimmerling** ;
- L'agrandissement du **cimetière métropolitain** et la réfection de ses parkings ;
- Des travaux d'assainissement **sur la route de Genas** ;
- Le renforcement du réseau d'adduction **d'eau potable ente Croix-Luizet et Parilly** ainsi qu'une sécurisation de la boucle d'eau potable ;
- **L'interconnexion du réseau de chauffage urbain** Centre Métropole et Grande Ile, dont votre commune va bénéficier ;
- Un équipement public accueillant les encombrants et déchets occasionnels des particuliers, de type recyclerie, ressourcerie, donnerie ou écocentre, doit voir le jour dans l'est lyonnais. Sa localisation n'est pas encore arrêtée mais celle-ci bénéficiera à la population de Bron ;
- Accompagnement de la **ligne Centre-Est et du tramway T6**

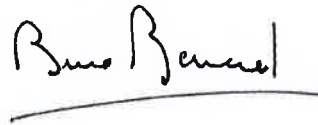
Je vous rappelle en outre la consultation d'urbanisme **Grande Porte des Alpes**, qui va être prochainement engagée, et à laquelle votre commune, comme celles de Chassieu et Saint-Priest, seront associées.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, tels que l'aménagement de la **place de la Liberté**. Cet aménagement s'inscrira dans une logique d'urbanisme transitoire permettant de préfigurer les nouveaux usages.

D'autres projets n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de l'élargissement du **chemin du Four** a été retenu dans la programmation des investissements sur votre territoire.

La **ZAC du Favret** va également s'engager dans une phase opérationnelle, permettant de conforter la centralité du centre bourg avec la construction de logements, dont une part significative de logements abordables, le renforcement des commerces et la création d'un groupe scolaire.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Cailloux-sur-Fontaines et la Métropole de Lyon, vous avez également évoqué :

Madame Angélique Enderlin
Maire de Cailloux-sur-Fontaines
Mairie de Cailloux-sur-Fontaines
1 place du 8 mai 1945
69270 Cailloux-sur-Fontaines

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- La sécurisation de la route du Grand Guillermet : il conviendra que nos services étudient ensemble si ce projet peut élargir, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, notamment pour une solution transitoire avec sens unique et piste cyclable pour palier la mise en sens unique du chemin du Four ;
- Une demande de station Vélo'V : un bilan d'usage du service Vélo'V sera prochainement réalisé. Si certaines des stations nouvellement installées sont identifiées comme inadaptées, leur relocalisation pourra être envisagée. Je vous rappelle toutefois toutes les alternatives que la Métropole de Lyon développe en complément : le service My Vélo'V pour louer un vélo à assistance électrique pour une durée de 1 mois à un an, l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de 500€ pour les foyers les moins aisés et de 100€ sans conditions et, à partir de la rentrée 2021, pour les 18-24 ans, le prêt gratuit d'un vélo, avec pour objectif à terme de déployer 10 000 vélos.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Caluire-et-Cuire et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Monsieur Philippe Cochet
Maire de Caluire-et-Cuire
Mairie de Caluire-et-Cuire
Place du Dr Dugoujon
BP 79
69642 Caluire-et-Cuire cedex

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

- Pour l'opération du centre-ville : l'engagement de la phase opérationnelle tant sur les fonciers publics que privés, selon une programmation urbaine qui reste à confirmer par les deux collectivités ;
- Sur le **quartier Montessuy-Pasteur**, la Métropole continuera d'accompagner le projet porté par Lyon Métropole Habitat avec des aménagements de voirie et d'espaces publics qualitatifs ;
- La **place Foch** et **secteur Caluire 2** : des études sont prévues en lien avec la consultation publique sur le prolongement de la ligne B du métro organisée par le Sytral à l'automne 2021 ;
- **Chemin de Crépieux** : poursuite des travaux en lien avec votre projet de ferme urbaine, soutenu par la Métropole ;
- Sur le site de **l'ancienne usine des eaux de Saint-Clair**, sera réalisé un parcours pédagogique dans le cadre de l'étude de programmation qui est en cours ;
- La réalisation du **Réseau Express Vélo** dont il faut finaliser le phasage et la priorisation au regard des différentes contributions, comprenant notamment la montée de la Boucle ;
- La reconstruction du **pont de l'île Barbe** ;
- Le **collège Sénart** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux de maintenance et d'entretien ;
- Le **Collège Lassagne** : un travail commun permettra de définir un projet répondant aux intérêts de la ville et de la Métropole.

La mise en œuvre de ces investissements sur votre territoire appelle de la part de la commune de Caluire-et-Cuire un engagement concernant les politiques publiques métropolitaines, au premier rang desquelles, le soutien au développement du logement social.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment place de Crépieux et place Christophe Colomb. Pour ces projets, des études pourront être réalisées, afin de préfigurer de futurs aménagements.

Je vous rappelle par ailleurs que votre commune bénéficiera de l'aménagement de corridor-bus du Val de Saône consistant à l'amélioration des temps de parcours des lignes de bus 40 et 70 par des aménagements de voirie et des priorités aux feux.

.../...

D'autres projets n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard

A handwritten signature in black ink, reading "Bruno Bernard", with a horizontal line underneath.

le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Champagne-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que la poursuite du projet de requalification de la **RD 306** a été retenue dans la programmation des investissements sur votre territoire et doit permettre de favoriser la redynamisation de votre cœur de ville, en lien avec les réflexions en cours sur le tracé du Réseau Express Vélo (REV).

Concernant le REV, je vous informe qu'un tracé alternatif a été mis à l'étude, via l'avenue de Montlouis, qui fera l'objet d'échanges avec votre commune dans les semaines à venir.

Madame Véronique Gazan
Maire de Champagne-au-Mont-d'Or
Mairie de Champagne-au-Mont-d'Or
10 rue de la Mairie
69542 Champagne-au-Mont-d'Or cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAPI/PPI

la métropole
GRAND LYON

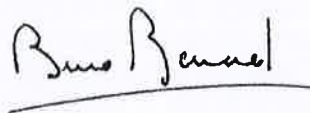
Par ailleurs, nous réaliserons des acquisitions foncières pour permettre la mise à bail ou la cession à des bailleurs sociaux, comme la prochaine opération qui sera conduite par Vilogia pour construire des logements sociaux.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets, comme notamment une intervention sur les espaces publics du cœur de ville. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Vous avez également fait part de vos questionnements sur les études relatives au projet de renouvellement urbain sur le quartier des Sources situé à Écully, en interface avec la commune de Champagne-au-Mont-d'Or. Je vous informe que les services métropolitains reprendront contact avec vous pour travailler sur ce projet, en lien avec la commune d'Écully et les services de l'État, afin de construire un projet partagé qui puisse garantir une amélioration durable du cadre de vie pour les habitants de ce quartier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Charbonnières-Les-Bains et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous confirmer que la programmation des investissements sur votre territoire portera sur :

- La **route de Paris**, axe structurant du Réseau Express Vélo (REV) : cet axe concentrera une intervention d'ampleur, vecteur d'une forte transformation de l'espace public au profit de toutes les mobilités actives et du végétal ;
- La **réparation du talus du chemin de Charbonnières**, pour sa réouverture aux modes actifs dans les deux sens et pour la circulation automobile en sens unique ;
- Une étude préalable à la construction d'un **nouveau collège** sur le Val d'Yzeron.

Monsieur Gérard Eymard
Maire de Charbonnières les Bains
Mairie de Charbonnières les Bains
2 Place de l'Eglise
69260 Charbonnières les Bains

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

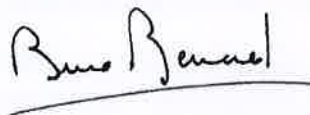
la métropole
GRAND LYON

Par ailleurs, nous avons convenu de la nécessité d'une étude sur le devenir du **site de la Combe** : en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et votre commune, il s'agira de travailler à la préfiguration d'un futur projet partagé permettant de répondre aux objectifs des politiques publiques et aux besoins identifiés (logements, équipements publics...).

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs dont le Réseau Express Vélo, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Charly et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **Maréchal Leclerc** : situé au cœur du centre-bourg, ce secteur stratégique fera l'objet d'une nouvelle étude de cadrage afin de préparer ses conditions d'urbanisation et de desserte en vue d'un projet au prochain mandat ;
- **Espace Melchior Philibert** : la finalisation de l'aménagement des abords (notamment les espaces verts) à proximité de la maison de retraite ;

Monsieur Olivier Araujo
Maire de Charly
Mairie de Charly
Place de la Mairie
69390 Charly

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- **Cimetière métropolitain** : face à la saturation de nombreux cimetières communaux, des cimetières métropolitains de Bron et Rillieux-la-Pape dans les 10 prochaines années et pour rééquilibrer géographiquement l'offre proposée aux usagers et aux communes, la Métropole doit réaliser un nouvel équipement. Le site localisé chemin du Béard semble présenter l'ensemble des caractéristiques recherchées. Sur ce mandat, des études pourraient être conduites, ainsi que des premières acquisitions foncières. Un courrier spécifique plus détaillé vous sera adressé prochainement sur ce projet.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets notamment viaires. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Chassieu et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- La poursuite de la requalification de **voiries de la Zone Industrielle Mi-Plaine**, avenues Blériot et Montgolfier dont les travaux sont en cours ;
- L'engagement d'une opération d'aménagement sur les **terrains des Brosses**, en extension de cette même ZI Mi-Plaine ;

Monsieur Jean-Jacques Sellès
Maire de Chassieu
Mairie de Chassieu
60 rue de la République
BP 81
69682 Chassieu cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- La mise en place d'un PUP sur le **secteur Sud République**. Dans une logique de phasage du développement, l'intervention concernera tout d'abord l'îlot Green. Ce PUP permettra de vous accompagner pour le financement d'équipements publics et plus particulièrement de votre projet de nouveau groupe scolaire Louis Pergaud ;
- La Métropole interviendra en accompagnement de l'arrivée de la **ligne Centre-Est** qui empruntera la route de Genas / route de Lyon ;
- le **Réseau Express Vélo**, dont le tracé est en cours de discussion avec les communes, permettra à terme, également d'irriguer votre commune et notamment la zone Sud de la ZI, aujourd'hui mal desservie en transports en commun ;
- Un **équipement public** accueillant les encombrants et déchets occasionnels des particuliers, de type recyclerie, ressourcerie, donnerie ou écocentre, doit voir le jour dans l'Est lyonnais. Sa localisation n'est pas encore arrêtée mais celle-ci bénéficiera à la population de Chassieu ;
- Le **Collège De Vinci** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges.

Je vous rappelle en outre la consultation d'urbanisme **Grande Porte des Alpes** qui va être prochainement engagée et à laquelle votre commune, comme celles de Bron et Saint-Priest, seront associées.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Collonges-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que les projets suivants ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **Hameau de la Mairie** : le développement de ce secteur, stratégique pour la commune en termes de création de logements, sera accompagné par la mise en place d'une convention de PUP de superstructure permettant une participation au financement de vos équipements communaux (groupes scolaires) et sans réalisation de voiries supplémentaires ;

Monsieur Alain Germain
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or
Mairie de Collonges-au-Mont-d'Or
Place de la Mairie
69660 Collonges-au-Mont-d'Or

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69506 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- **Rue de bouclage Trêves Pâques** : initiée au précédent mandat, il s'agira de finaliser l'opération permettant également le développement de logements et l'achèvement de l'urbanisation de ce secteur ;
- **La mise en œuvre du Réseau Express Vélo (REV)** en rive droite de la Saône ;
- Des travaux de rénovation sur le **pont Paul Bocuse**.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également fait part de votre souhait de mettre en œuvre une convention de PUP sur le secteur de la gare. Au vu des autres projets priorités sur votre territoire, cette opération ne peut faire l'objet d'une inscription opérationnelle dans cette programmation d'investissements mais le projet reste intéressant à moyen terme.

Pour les projets qui n'ont pas été retenus à ce stade, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Corbas et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Monsieur Alain Viollet
Maire de Corbas
Mairie de Corbas
Place Charles Jocteur
69960 Corbas

- L'accompagnement de la Métropole se concentrera sur le secteur des Balmes avec l'aménagement de la **zone dit « Corbetta »** et la conduite d'une réflexion d'ensemble sur le **secteur des Balmes**, intégrant les enjeux d'habitat et d'offre commerciale ;
- Sur le secteur de la **ZI Lyon Sud Est**, les questions de déplacements et mobilités seront expertisées, notamment dans le cadre de l'étude d'impact de la réalisation d'une 4^{ème} voie ferrée par SNCF réseau (projet d'Etoile ferroviaire lyonnaise) ;
- Des interventions seront mises en œuvre sur les **bassins de Grange Blanche** (situés sur la commune de st Symphorien d'Ozon) et de **Montmartin**.

À l'échelle de la Conférence Territoriale des Portes du Sud, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantations sont à l'étude.

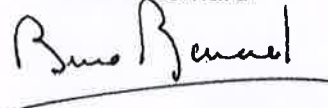
Je vous rappelle par ailleurs que votre commune bénéficiera de l'aménagement de corridor-bus consistant à l'amélioration des temps de parcours des lignes de bus concernées, par des aménagements de voirie et des priorités aux feux.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment la poursuite des aménagements du **centre de Corbas et la rue du 8 mai 1945**. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire. Ainsi, l'enjeu d'amélioration du **rabattement en modes actifs** depuis Corbas vers les gares de Vénissieux et St Priest sera expertisé par nos services.

Par ailleurs, un temps de réflexion pourra être mené sur le secteur **Taillis nord**, pour définir en partenariat entre nos deux collectivités, les enjeux urbains et de préservation des fonciers agricoles et naturels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Couzon-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- Les travaux de réparation du **pont de Couzon** dont les études intègrent aujourd'hui un encorbellement pour une traversée de la Saône en modes actifs. A ce stade des études, les travaux sont envisagés en 2025 pour une livraison en 2026.
- La mise en œuvre du Réseau Express Vélo (REV), en rive droite de la Saône.

la métropole
GRAND LYON

Monsieur Patrick Veron
Maire de Couzon-au-Mont-d'Or
Mairie de Couzon-au-Mont-d'Or
2 rue Louis Reverchon
69270 Couzon-au-Mont-d'Or

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

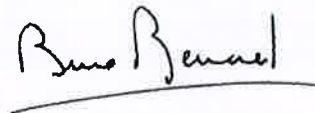
DVMAP/PPI

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé l'aménagement du cœur de ville de Couzon pour une piétonisation et des actions de végétalisation. Il n'a pas été retenu à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ce dernier peut émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX ou faire l'objet d'études complémentaires.

Enfin, **le quartier de la Loupe**, projet intercommunal situé entre la gare de Couzon et le futur collège, fera l'objet d'un comité de pilotage à la rentrée, en vue d'initier, ensuite, une évaluation environnementale, des études pré-opérationnelles et des acquisitions foncières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

La RD 489, axe historique de développement du **plateau de Bel Air**, supporte de plus en plus d'usages et souffre de congestion. Vous souhaitez donc qu'une phase active d'études (déplacement, cadrage urbain) soit engagée sur cet axe, afin de préparer une requalification susceptible d'être mise en œuvre dans le prochain mandat. Il s'agit de réduire la place de la voiture au bénéfice d'une ville plus apaisée, favorisant les autres modes et des usages de centralité. J'ai le plaisir de vous confirmer que la Métropole pilotera une étude plan guide sur ce secteur en associant les deux communes de Francheville et Craponne.

la métropole
GRAND LYON

Madame Sandrine Chadier
Maire de Craponne
Mairie de Craponne
1 place Charles de Gaulle
BP 14
69290 Craponne

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

Lors de nos échanges, vous avez rappelé que la **voie romaine** a fait l'objet d'études et de concertations lors du précédent mandat afin d'opérer son bouclage sur l'avenue Dumont. Cette voirie n'a pas été retenue à la PPI mais nous avons bien noté que vous souhaitez que cette impasse fasse néanmoins l'objet de petits travaux dans ce mandat afin de sécuriser la circulation des piétons, vélos et riverains du secteur.

Je vous informe par ailleurs de la réalisation prochaine :

- D'une étude préalable à la construction **d'un nouveau collège** sur le Val d'Yzeron ;
- D'un bilan d'usage du service Vélo'V : si certaines des stations nouvellement installées sont identifiées comme inadaptées, leur relocalisation pourra être envisagée. Je vous rappelle toutefois toutes les alternatives que la Métropole de Lyon développe en complément : le service My Vélo'V, pour louer un vélo à assistance électrique pour une durée de 1 mois à un an, l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de 500€ pour les foyers les moins aisés et de 100€ sans conditions, et, à partir de la rentrée 2021, pour les 18-24 ans, le prêt gratuit d'un vélo, avec pour objectif, à terme, de déployer 10 000 vélos.

Pour les projets qui n'ont pas été retenus à ce stade, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Curis-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, vous avez émis le souhait de voir avancer deux projets importants pour votre commune :

- La **renaturation du ruisseau du Thou** sur lequel une étude globale a été réalisée. Je vous propose que nos services étudient ensemble désormais un plan d'actions et examinent la possibilité d'émarger, pour partie, au plan d'investissement relevant du plan nature de la Métropole de Lyon ;
- La sécurisation de la **route des Monts d'or** à l'entrée du village, où la forte vitesse pratiquée par les véhicules met en danger les piétons et les cyclistes. Je vous propose là aussi que nos services étudient ce secteur dans le cadre de la politique de sécurité routière.

.../...

Monsieur Pierre Gouverneyre
Maire de Curis-au-Mont-d'Or
Mairie de Curis-au-Mont-d'Or
Rue de la Mairie
69250 Curis-au-Mont-d'Or

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

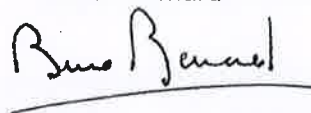
la métropole
GRAND LYON



Pour les autres projets qui n'ont pas été retenus, il conviendra que nos services étudient ensemble s'ils peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissements que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, ou les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Dardilly et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- La finalisation des travaux sur **les Routes de Limonest et de La Tour de Salvagny** ;
- **L'opération d'aménagement de l'Esplanade de la Poste** permettant de poursuivre le renouvellement urbain engagé autour de l'évolution de la centralité de la commune et la réalisation de logements abordables. Vous avez pu confirmer, lors de ces échanges, l'intérêt de la commune pour toute innovation et test sur l'emploi de matériaux biosourcés pour cette opération, ainsi que pour la réalisation de logements au bail réel solidaire avec la Foncière Solidaire du Grand Lyon ;

la métropole
GRAND LYON

.../...

Madame Rose-France Fournillon
Maire de Dardilly
Mairie de Dardilly
Place Bayère
69574 Dardilly cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

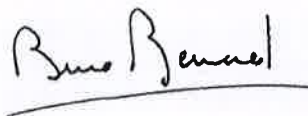
DVMAP/PPI

- La **réparation du talus du chemin de Charbonnières**, pour sa réouverture aux modes actifs dans les deux sens et pour la circulation automobile en sens unique ;
- Une étude de cadrage urbain et économique sur **la zone des Longes à Dardilly et Limonest** : il s'agira d'étudier les conditions de réalisation d'une opération de zone d'activités artisanale et productive sur ce secteur.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets très intéressants notamment dans le champ des modalités actives et du développement durable. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Décines-Charpieu et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous confirmer la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Madame Laurence Fautra
Maire de Décines Charpieu
Mairie de Décines Charpieu
Place Roger Salengro
BP 175
69151 Décines Charpieu cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

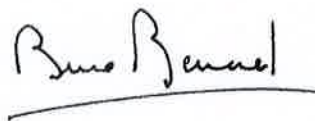
- La poursuite de l'aménagement du **site D-Side** (PUP) avec notamment, en lien avec le Sytral, l'accompagnement de l'arrivée de la **nouvelle station de tramway** en frange sud-ouest du site ;
- La réalisation de l'étude urbaine du **secteur du Grand Montout – Franges de la rocade Est** dont l'objectif est de définir un projet intercommunal de territoire visant à préciser les orientations d'aménagement et de préservation de l'environnement sur ce territoire. Cette étude comporte deux finalités opérationnelles, sur la fin du mandat : la réalisation d'une passerelle enjambant la rocade (les modalités de financement sont à étudier) et la réalisation d'un corridor écologique (la localisation et les fonctions restent à définir) ;
- En lien avec le point précédent, un projet pour le **Quartier en Politique de la Ville du Prainet**, avec une prochaine phase de diagnostic habitat et de cadrage urbain, pour définir un projet urbain qui s'attachera à préciser comment désenclaver le quartier, transformer les espaces publics et ouvrir de nouveaux accès vers le secteur du Grand Montout ;
- Par ailleurs, Décines-Charpieu est concernée par la consultation publique métro du Sytral et par la réalisation du Réseau Express Vélo dont le phasage et la priorisation seront prochainement finalisés, au regard des différentes contributions. D'autre part, le réseau cyclable de votre commune pourrait s'enrichir d'aménagements d'ores et déjà identifiés entre nos services, en particulier la **Route de Jonage** (RD 6).
- À l'échelle de la Conférence Territoriale du Rhône Amont, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantations sont à l'étude, dont le secteur D-Side.

En outre, à l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets dont la requalification de l'avenue Jean Jaurès. S'ils n'ont pu être retenus à ce stade, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous confirme enfin que la reconversion de la **friche ABB** est une priorité pour la Métropole. Sa sortie opérationnelle doit s'inscrire dans un calendrier permettant d'une part de travailler à une programmation partagée entre nos deux collectivités et d'autre part, de préparer le futur montage financier répondant aux besoins d'équipements publics générés par l'opération, notamment en termes scolaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune d'Écully et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **La redéfinition du périmètre et des objectifs du projet d'apaisement des espaces publics du centre-bourg d'Écully.** L'aboutissement des études permettra de définir le niveau d'investissement nécessaire pour permettre des réalisations dans le mandat ;

Monsieur Sébastien Michel
Maire d'Écully
Mairie d'Écully
Place de la Libération
BP 170
69132 Écully cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/Pacte

la métropole
GRAND LYON

- La définition et le démarrage du projet de **renouvellement urbain sur le quartier des Sources**, en lien avec le bailleur Alliade. Ce projet devra permettre, grâce à une intervention sur le désenclavement de ce secteur, en lien avec la commune de Champagne-au-Mont-d'Or, de faire évoluer l'image du quartier et de renforcer son attractivité tout en adaptant l'offre d'équipements publics aux besoins des habitants ;
- La poursuite des interventions sur **l'école Sky Lab** (École Centrale) ;
- La **réparation du talus du chemin de Charbonnière**, pour sa réouverture aux modes actifs dans les deux sens et pour la circulation automobile en sens unique ;
- Des travaux de réhabilitation sur la **Maison de la Métropole** ;
- Une étude de cadrage sur l'avenir du **Campus Lyon Ouest Écully**, qu'il conviendra de mener en lien avec les objectifs du Schéma de Développement Universitaire.

Par ailleurs, je vous confirme l'investissement fort de la Métropole en soutien de l'installation de l'institut Paul Bocuse sur la commune d'Écully. Sur ce sujet mes services resteront attentifs à la bonne mise en place du projet et restent à votre disposition.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade en opérations individualisées mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire. À ce titre, une étude urbaine sur le devenir du **secteur du Tronchon** sera réalisée afin de définir un projet cohérent permettant de concilier enjeux urbains, paysagers et environnementaux du site. Il s'agira également de travailler à l'accompagnement du projet de Campus SEB, en redéfinissant de nouvelles possibilités d'extension sans dévier le chemin du Moulin Carron.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Feyzin et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus sur votre territoire :

Madame Murielle Laurent
Maire de Feyzin
Mairie de Feyzin
18 rue de la Mairie
BP 46
69552 Feyzin cedex

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

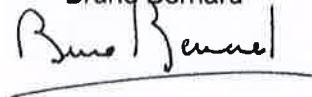
la métropole
GRAND LYON

- Sur le secteur de la **Vallée de la Chimie**, l'ensemble des aménagements nécessaires à l'accueil de Safran sur le **site Sous Gournay**. La Métropole poursuit également le programme d'acquisitions foncières prescrites par le PPRT. Le comité de pilotage du 8 juin en présence du Vice-Président Pierre Athanaze, a permis de vous présenter le projet de renaturation de ces espaces, les liens aux espaces naturels, aux parcours des Belvédères. Ce projet engage de ce fait le planning des démolitions dans le quartier des Razes ;
- Le **collège Frédéric Mistral**, fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux de maintenance et d'entretien des collèges et également dans le cadre des obligations incombant à la Métropole au titre du PPRT.

À l'échelle de la Conférence Territoriale des Portes du Sud, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantations sont à l'étude.
Enfin, j'ai demandé aux services d'étudier avec vous la faisabilité de la **passerelle piétonne Bandonnier**.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment aux abords du fort. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard


le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Fleurieu-sur-Saône et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que la programmation des investissements sur votre territoire intègre des montants conséquents pour l'alimentation en eau potable concernant le captage **Tourneyrand**.

Monsieur Gérard Berrucaz
Maire de Fleurieu-sur-Saône
Mairie de Fleurieu-sur-Saône
33 Grande Rue
69250 Fleurieu-sur-Saône

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

Votre commune bénéficiera également d'aménagements de corridor-bus du Sytral permettant l'amélioration des temps de parcours des lignes de bus 40 et 70, par l'aménagement de la voirie et des priorités aux feux, d'une part, et du projet de BHNS Sathonay-Trévoux, d'autre part.

Pour les projets qui n'ont pas été retenus, il conviendra que nos services étudient ensemble s'ils peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissements que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, ou les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, ...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Fontaines-Saint-Martin et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que la requalification de la **rue du Prado**, compte-tenu des nouveaux programmes d'aménagement prévus sur le secteur des Mollières/Prado et à la suite du PLUH, a été retenue dans la programmation des investissements sur votre territoire.

Nous poursuivrons également les **PUP Mollières et Prado** dans lesquels des participations sont apportées pour les équipements municipaux.

Madame Virginie Poulain
Maire de Fontaines-Saint-Martin
Mairie de Fontaines-Saint-Martin
1 place Jean Moulin
69270 Fontaines-Saint-Martin

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON



À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé la réhabilitation du Chemin de l'Épinette. S'il n'a pas été retenu à ce stade, il conviendra que nos services étudient ensemble si ce dernier peut élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Fontaines-sur-Saône et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- La réalisation d'une opération d'aménagement sur le **secteur Nord du quartier des Marronniers**, comprenant des logements, une crèche et un espace public ;
- La rénovation et la restructuration de la **station d'épuration** afin de la mettre aux normes et de raccorder le secteur à la station de Pierre-Bénite, et les aides au projet nature du vallon du Ravin ;
- La poursuite de la restructuration du **collège Jean de Tournes**.

Monsieur Thierry Pouzol
Maire de Fontaines-sur-Saône
Mairie de Fontaines-sur-Saône
25 rue Gambetta
69270 Fontaines-sur-Saône

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment la requalification de l'avenue des Marronniers et des espaces publics du centre-ville. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous rappelle par ailleurs que votre commune bénéficiera d'aménagements de corridor-bus du Sytral permettant l'amélioration des temps de parcours des lignes de bus 40 et 70 par l'aménagement de la voirie et des priorités aux feux, d'une part, et du projet de BHNS Sathonay-Trévoux d'autre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Francheville et la Métropole de Lyon, nous proposons que le budget d'investissement sur votre territoire, prévu pour l'aménagement de **l'îlot des Trois Oranges**, soit prioritairement orienté vers une réelle amélioration des espaces extérieurs du collège Bernardin et de son accessibilité en modes actifs. D'importantes opportunités foncières sur le secteur sont en cours d'analyse pour élaborer un projet, qui permette au collège de retrouver des espaces extérieurs plus confortables et un accès modes actifs par la rue du Temps des Cerises.

la métropole
GRAND LYON

Monsieur Michel Rantonnet
Maire de Francheville
Mairie de Francheville
1 rue Robert
69340 Francheville

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

Une étude préalable à la construction d'un **nouveau collège** sur Val d'Yzeron est également prévue.

Par ailleurs, vous rappelez l'importance d'améliorer les circulations modes actifs sur votre commune. Je vous confirme que la ville de Francheville est pressentie pour accueillir plusieurs axes du **Réseau Express Vélo (REV)** dont la réalisation s'échelonnara sur plusieurs mandats (RD 489, rue du Chater). La priorisation de ces axes à l'échelle de la Métropole est en cours.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également rappelé l'importance du quartier historique du **Chater** avec notamment la rue des Écoles, les abords de l'église Saint Maurice et la place de l'Europe, pour lesquels une étude urbaine globale sera menée pour préfigurer une opération d'ensemble à mettre en œuvre lors du prochain mandat. Je vous confirme que la Métropole pourra conduire ces réflexions pré-opérationnelles dans ce mandat.

Par ailleurs, en fonction des décisions qui seront prises par le Sytral en matière de transports en commun, vous insistez sur la nécessité, partagée avec la ville de Craponne, de disposer d'un plan guide sur le **plateau de Bel Air**. Ce plan guide devra intégrer le devenir de l'hôpital Charial et du site Auriva. La Métropole pilotera également ces études en associant les deux communes de Francheville et Craponne.

Enfin, je vous confirme la reconstitution de la **passerelle Ruelle Mulet**.

Pour les projets qui n'ont pas été retenus à ce stade, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Genay et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- La poursuite des travaux d'aménagement de la **ZI Lyon-Nord**, ainsi que les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales dans cette zone, en lien avec les actions de lutte contre le ruissellement agricole ;
- Une piste cyclable sur la **route de Trévoux** (RD 433) et la voie bleue (chemin de halage).

Madame Valérie Giraud
Maire de Genay
Mairie de Genay
Rue de la Mairie
BP 71
69726 Genay cedex

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

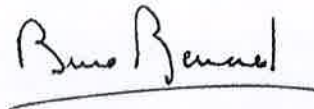
la métropole
GRAND LYON

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets comme l'aménagement en zone 30 du centre du village ou le maillage en mode doux (jonction Lisières - Cerisiers - Chaumières). Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Par ailleurs, la Métropole pourra vous accompagner en termes de stratégie urbaine et de planification, pour prévoir les équipements publics nécessaires au développement urbain de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Givors et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **Parkings gare Givors-Ville** : achèvement du réaménagement et de l'extension des parkings existants, offrant ainsi plus de 800 places afin de répondre à la saturation de l'offre de stationnement de la 4ème gare de l'agglomération ;
- **Pôle entrepreneurial** : achèvement de l'opération de pépinière d'entreprises ouverte en 2019 ;

Monsieur Mohamed Boudjellaba
Maire de Givors
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
BP 38
69701 Givors cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- **Ilots Longarini - Oussekin** : finalisation de la définition du projet de renouvellement urbain, partagé et validé avec l'ensemble des partenaires, et engagement de sa réalisation ;
- **Ilots Salengro - Zola** : finalisation de l'opération de requalification d'espaces publics ;
- **Secteur Point P** : engagement d'une réflexion urbaine et de programmation économique sur ce secteur stratégique, à proximité de la gare Givors-Ville et du centre-ville, doté d'une forte visibilité sur l'A47 ;
- **Les Plaines - secteur Croizat et Farge** : engagement d'une réflexion urbaine afin de démarrer des premières interventions, en matière d'aménagement et de requalification de l'entrée de ville nord, en articulation avec celles d'amélioration de l'habitat portées par le bailleur Lyon Métropole Habitat ;
- **Les Vernes** : aménagement de la place Charles de Gaulle en accompagnement de la requalification du centre commercial qui s'intégrera dans le projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ambitieux présenté à l'ANRU, dont les études permettront de poser des premières réalisations dans le mandat et le soutien au projet Quartiers Fertiles, accepté par l'ANRU ;
- **Stratégie foncière** : établie en lien avec le projet de territoire, cette démarche, de constitution de réserves foncières, a pour objectif de réimpulser une dynamique de marché et rendre le territoire plus attractif au sein de secteurs de la commune à forts enjeux urbains, économiques et d'habitat (centre-ville autour de l'îlot Oussekin et de l'entrée de ville sud, les Plaines et l'entrée de ville nord) ;
- **RD 386** : engagement d'une étude pré-opérationnelle pour sa requalification et sa recomposition, en lien avec les démarches « mobilités » alternatives à l'A45 et nœud Ternay / Givors, études portées par l'État ;
- Engagement de la phase 2 de mise en conformité **du système d'assainissement (SYSEG)** et engagement de la phase 2 de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement du centre-ville.

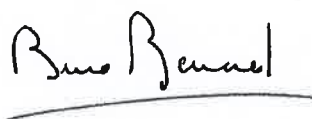
À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

S'agissant de la participation de la Métropole au déficit de la ZAC VMC (estimé à 1 M€), que vous souhaitez voir inscrite à la PPI, nos services devront en étudier la faisabilité juridique et financière.

Enfin, il convient de souligner notre engagement commun, aux côtés de l'État, acté lors du comité de pilotage du 5 mai dernier, de mise en œuvre d'un projet de territoire ambitieux sur Givors qui impliquera la mise en place d'une Mission territoriale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Grigny et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **Vallon - résidence, 10 rue Pasteur** : il s'agit de finaliser un projet de rénovation urbaine, qui soit partagé et validé avec l'ensemble des partenaires et d'engager une première partie de sa réalisation opérationnelle ;

Monsieur Xavier Odo
Maire de Grigny
Mairie de Grigny
3 avenue Jean Estragnat
69520 Grigny

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

- **Centre-bourg** : face à d'importantes difficultés socio-économiques, ce secteur fera l'objet d'une étude de cadrage et de programmation urbaine afin de définir ses possibilités d'évolution et de déterminer les interventions à prévoir en matière d'aménagement urbain ;
- **Quartier Sablon - réalisation d'une voie nouvelle reliant l'avenue Jean Moulin à la rue Fleury Jay** : la réalisation de cette nouvelle voirie semble tout à fait nécessaire pour un développement vertueux du quartier du Sablon. Elle permettra de renforcer le maillage de ce secteur aussi concerné par la ViaRhôna en projet, d'améliorer l'accessibilité à la gare en permettant sa desserte par les transports en commun et de réaliser un programme de logements, renforçant ainsi la polarité du centre-bourg ;
- La reconstruction de la station de pompage des eaux usées de **Grigny Sablon** et de son collecteur amont, la poursuite du renouvellement du réseau séparatif **sur la rue Fleury Jay** et la phase 2 de la mise en conformité **du système d'assainissement (SYSEG)** ;
- La poursuite des travaux de restructuration complète du **collège Émile Malfroy**.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade comme opérations individualisées mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actif, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune d'Irigny et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **Yvours** : quartier résidentiel situé à proximité immédiate de la nouvelle halte ferroviaire d'Yvours et de la future ViaRhôna. Ce secteur soumis à une forte pression immobilière fera l'objet d'une étude de cadrage afin d'encadrer sa densification et de permettre un développement résidentiel de qualité ;

Madame Blandine Freyer
Maire d'Irigny
Mairie d'Irigny
7 avenue de Bézange
CS 80002
69540 Irigny

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

- **Route de Saint-Genis-Laval** : la requalification de cette voie, au trafic important et aujourd'hui dépourvue d'aménagements modes actifs, doit permettre de renforcer notamment l'offre de transports en commun à destination du Vallon des Hôpitaux et de son futur métro, ainsi que l'accès vélo aux lycées de St Genis Laval ;
- **Rue du Boutan** : la finalisation du projet de réaménagement de cette voie doit permettre de sécuriser les déplacements sur le chemin de Champvillard et de réaménager les parkings existants ;
- **Venelle piétonne entre les rues du 8 mai 1945 et Baudrand** : initialement non retenue à la PPI, la création de cette venelle s'avère néanmoins nécessaire à l'accompagnement de votre projet de maison de santé pluridisciplinaire, nous l'avons donc réintégrée dans la programmation ;
- **Quartier de la Selette** : la restructuration du réseau d'assainissement par la création d'un poste de refoulement pour raccorder l'ensemble de la zone au collecteur situé sous la rue des Selettes.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment viaires, tels que votre souhait de réaliser une voie modes actifs pour relier le quartier d'Yvours et la halte ferroviaire par la rue de la Chapelle d'Yvours. Ces projets n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Concernant votre commune, j'ai le plaisir de vous informer que des dépenses importantes vont être consacrées à la finalisation des travaux de requalification d'espaces publics au sein de la ZAC des Gaulnes.

Par ailleurs, le réseau cyclable de votre commune pourrait s'enrichir d'aménagements d'ores et déjà identifiés entre nos services, en particulier sur la **rue Nationale** (RD 6).

Dé même, le développement des plantations dans le **futur parc communal** pourrait émerger au plan d'investissement du plan nature. J'ai bien noté que vos services pourraient alors en assurer la gestion totale.

la métropole
GRAND LYON

.../...

Monsieur Lucien Barge
Maire de Jonage
Mairie de Jonage
Place du Général de Gaulle
69330 Jonage

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI



Suite aux diverses rencontres entre la commune de Jonage et la Métropole de Lyon, j'ai entendu vos demandes concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue Nationale, la création de trottoirs sur la rue de la République et le développement du réseau modes doux en connexion avec les axes du futur Réseau Express Vélo. Ils n'ont pas été retenus à ce stade. Il conviendra cependant que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Enfin, à l'échelle de la Conférence Territoriale Rhône Amont, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantations sont à l'étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de La Mulatière et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Madame Véronique Dechamps
Maire de La Mulatière
Mairie de La Mulatière
1 place Jean Moulin
69350 La Mulatière

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33589
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- **L'opération de renouvellement urbain du Roule** : cette opération d'aménagement majeure pour votre commune intègre la restructuration des espaces publics, l'évolution du patrimoine de logements sociaux portée par Lyon Métropole Habitat, la diversification de l'offre de logements. Elle fera l'objet d'une consultation aménageur et se déroulera sur plusieurs mandats. Elle suppose de finaliser un accord entre nos collectivités sur sa programmation urbaine, dans l'attente des décisions à la suite de la concertation sur le transport par câble Francheville - Lyon ;
- **La restructuration du quai Jean-Jacques Rousseau** : ce quai est pressenti pour accueillir un axe du Réseau Express Vélo (REV). Dans la continuité des études engagées lors du précédent mandat, les réflexions sont approfondies afin de concilier les différents usages sur ce quai étroit et ainsi permettre la mise en œuvre de travaux. L'hypothèse d'une mise à sens unique du quai est à l'étude, avec votre appui ;
- **La reconversion des grands ateliers ferroviaires** : les études sur le devenir de ce site s'engagent en collaboration avec la SNCF et toutes les parties prenantes de ce futur projet majeur pour notre agglomération. Un volet urbanisme transitoire a vocation à s'y déployer dès ce mandat.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, comme la réalisation de pistes cyclables complémentaires au REV et l'évolution du chemin de Fontanières, soumis à un trafic de transit. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes relatives aux politiques publiques non territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

J'ai le plaisir de vous informer que des travaux sur le réseau d'assainissement de la route de Paris au le chemin de Cerqueminal, sont prévus par la direction de l'eau.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de la Tour de Salvagny et la Métropole de Lyon, vous nous avez également proposé plusieurs projets : la Poterie, l'extension du parking de la gare et la piste cyclable de l'avenue du Casino.

Monsieur Gilles Pillon
Maire de La Tour de Salvagny
Mairie de La Tour de Salvagny
Place de la Mairie
69890 La Tour de Salvagny

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMA/PPI

la métropole
GRAND LYON

Concernant le secteur de la **Poterie**, je vous propose :

- D'actualiser les études de cadrage pour le projet de création du parc d'activités productives, en prenant en compte les contraintes de la zone et les enjeux de préservation de l'activité agricole et de protection des milieux naturels, pour une mise en œuvre opérationnelle en seconde partie du mandat;
- D'étudier les conditions de réalisation (enjeux environnementaux, accessibilité, et évolution du PLU-H) d'un équipement public accueillant les encombrants et déchets occasionnels des ménages, de type donnerie, recyclerie, ressourcerie ou éco-centre.

Les autres projets n'ont pas été retenus à ce stade en opérations individualisées mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Limonest et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets retenus sur votre territoire :

- **L'îlot de la Plancha** sera finalisé ;
- **L'avenue Général de Gaulle** (RD306) fera l'objet d'un projet d'aménagement cyclable ;
- L'assainissement **Chemin Saint-André** : la direction de l'Eau peut vous accompagner dans la recherche de solutions pour résoudre les dysfonctionnements actuels. Toutefois, le coût de cette opération doit être ramené au nombre de logements concernés. De plus, il convient de prendre en considération les enjeux environnementaux de cette zone fragile ;

.../...

Monsieur Max Vincent
Maire de Limonest
Mairie de Limonest
225 avenue du Général de Gaulle
69760 Limonest

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- La piste cyclable **route du Puy d'Or** : sécurisation de l'aménagement cyclable et intégration dans le projet de territoire de la CTM Ouest Nord, en coordination avec les réflexions du projet du Réseau Express Vélo ;
- **Rez-de-chaussée commerciaux** : la Métropole de Lyon étudie actuellement les outils de portage public mobilisables à ce sujet ;
- L'aménagement des voiries en accompagnement de vos projets communaux (terrain multisport, salle polyvalente, maison de l'enfance et zone artisanale) : au fur et à mesure de la livraison de vos équipements, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX, aux lignes de la PPI non encore territorialisées (modes actifs, trame verte, etc...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire ;
- Une étude de cadrage urbain et économique sur **la zone des Longes à Dardilly et Limonest** : il s'agira d'étudier les conditions de réalisation d'une opération de zone d'activités artisanale et productive sur ce secteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Lissieu et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets retenus sur votre territoire :

- **La poursuite de la requalification du Chemin Charvery**, faisant la jonction entre la RN6 et le secteur du Bois Dieu ;
- **La poursuite de l'opération de la zone d'activités économiques la Braille** afin d'accueillir des activités productives artisanales sur le secteur. Vous avez fait part de votre souhait d'accueillir des entreprises qui répondent aux besoins du bassin de vie et de la commune, et je vous confirme que le travail sur la programmation économique s'élaborera bien de manière conjointe entre nos deux collectivités ;

Madame Charlotte Grange
Maire de Lissieu
Mairie de Lissieu
75 route Nationale 6
69380 Lissieu

le Président

- **Un travail commun de programmation des équipements et espaces publics rendus nécessaires par le pôle multigénérationnel** que vous prévoyez à proximité du centre-bourg de Lissieu ;
- **La rénovation de la station d'épuration.**

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



la métropole
GRAND LYON

le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

A la suite de diverses rencontres entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre en annexe, la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire.

Je vous rappelle les enjeux particuliers et les ambitions communes portées par nos deux collectivités autour du lancement et de la mise en œuvre de 7 projets emblématiques sur ce mandat : l'apaisement de la Presqu'île, l'aménagement de la Rive Droite du Rhône, le réaménagement de la place Gabriel Péri, l'apaisement de la place Ambroise Courtois, le début de la requalification du Boulevard Croix-Rousse, la finalisation du Parc Blandan, la reprise du parvis des Théâtres à Fourvière, en lien avec le projet du Parc des Balmes.

Monsieur Grégory Doucet
Maire de Lyon
Mairie de Lyon
1 place de la Comédie
69001 Lyon

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

A ces engagements s'ajouteront les déclinaisons territoriales des plans et schémas directeurs transversaux, tels que le Réseau Express Vélo, dont les tracés prioritaires seront annoncés à la rentrée, le Plan Nature (développement de la canopée, plantation de forêts urbaines, végétalisation, plantation de prairies fleuries, et restauration des corridors écologiques), ou encore les plans agriculture et alimentation.

De plus, les enveloppes territoriales destinées au financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité, via le FIC et la PROX et le volet 2 du Pacte, sont mobilisées en fonction des propositions des arrondissements et font l'objet d'échanges réguliers avec les services de la Métropole.

De même, le territoire de la Ville de Lyon accueille de nombreux projets à rayonnement métropolitain ou des équipements de centralité dans de nombreux domaines, comme ceux du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou de la culture, et sur lesquels la Métropole de Lyon investira au cours de ce mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



Commune de Lyon - liste des projets

Lyon 1

- Rues d'accès au bas des pentes
- **Rue de la Martinière**
- **Boulevard de la Croix-Rousse** (à cheval avec le 4^{ème} arrondissement) : étude globale et 1^{ère} tranche des travaux
- Poursuite de la réalisation du **projet Terrasses Presqu'île** (à cheval avec le 2^{ème} arrondissement), après plusieurs adaptations décidées conjointement entre la Métropole et la Ville

Lyon 2

- Poursuite de la **ZAC 2 de Confluence**
- Piétonisation et végétalisation de la **Presqu'île**, (à cheval avec Lyon 1^{er})
- **Cœur Presqu'île** : suite des opérations engagées sur la place Chardonnnet et les rues Serlin et Arbre Sec
- **Rives de Saône** (à cheval avec le 1^{er} arrondissement) : **espace public Saint Antoine**, en cours de travaux pour une livraison dans le mandat
- Aménagement d'une première tranche de la **Rive Droite** pour répondre aux enjeux de mobilité, de qualité urbaine et de relation au fleuve, (à cheval avec Lyon 1^{er})
- Premières interventions **sur le boulevard urbain M6-M7** (via la ZAC 2 de Confluence)
- **Nouvelle MDM** : études en cours
- **Projet « Ouvrons Perrache »** phase 2 (gare, espace public, rénovation du centre d'échanges et des trémies)
- Le **collège Monnet** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges

Lyon 3

- **Projet Part-Dieu** avec ses nouvelles orientations
- Réaménagement de la **Place Gabriel Péri** et requalification urbaine du secteur
- **Promenade Moncey et Place Ballanche**
- Participation à la réhabilitation de la **Cité scolaire Lacassagne**
- Réhabilitation du **Site Cobois** (mise à disposition de locaux pour 14 associations de quartier)
- Hôpital Édouard Herriot, subvention
- Accompagnement de la ligne Centre-Est
- Le **collège Molière** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges
- Végétalisation/désimperméabilisation de la cour du collège Dufy

Lyon 4

- Piétonisation de la **Grande Rue** et de la **Rue du Mail**
- **Boulevard de la Croix-Rousse** (à cheval avec le 1^{er} arrondissement)
- Participation à la réhabilitation et l'extension de la **Cité scolaire St-Exupéry**
- **Collège Maurice Sceve** : désamiantage et déconstruction, puis cession au bailleur Grand Lyon Habitat pour la réalisation de logements abordables
- **Clos Jouve** École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Lyon (ESPE)

Lyon 5

- Reprise du **parvis des Théâtres à Fourvière**
- **Site Lugdunum**
- Étude pour la révision du **PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur)**
- Relocalisation MDMS
- Les **collèges Moulin et Charcot** feront l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges

Lyon 6

- **Réaménagement de la Place de l'Europe**
- **Cité centre des congrès**, rénovation bâtiméntaire
- Les **collèges Bellecombe et Vendôme** feront l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges

Lyon 7

- **Îlot Mazagran**
- **Rue Garibaldi (tronçon Sud)**
- **Gerland – Périmètres opérationnels Nord (ex-Nexans) et Sud (autour de la Cité Jardin)** : lancement de deux opérations d'aménagement
- **Grande rue de la Guillotière**
- **Boulevard Tony Garnier** en lien avec le tramway T10
- **Parc Blandan** : achèvement du Parc + accès + projet Public Factory
- **Biodistrict Lyon Gerland**
- **PUP Challemel Lacour**
- **PUP Ginkgo**
- **ZAC des Girondins**
- **PUP 75, rue de Gerland**
- **Gerland Pré-Gaudry** : abords du collège et de l'EM
- **Îlot Place des Pavillons**
- **Collège Gisèle Halimi** : construction d'un nouveau collège
- **Collège Gabriel Rosset** : extension et réaménagement
- Participation aux travaux de la **Cité Scolaire Internationale** : (accessibilité, sécurisation et réfections techniques)
- Relocalisation **MDMS Félix Brun**
- **Tunnel des Tchécoslovaques** - mise en sécurité
- Construction du **CIRC**

Lyon 8

- Projets **NPNRU Mermoz et Langlet-Santy**
- Apaisement de l'avenue **des Frères Lumière** et de la **Place Ambroise Courtois**
- **PUP Patay**
- **Collège Jean Mermoz** : étude préalable à la restructuration totale du collège
- **Nouveau collège Lyon 8/Vénissieux** : étude préalable à la construction d'un nouveau collège
- Relocalisation du service **ASE territoire 7/8**
- **PUP Saint Vincent de Paul**
- **MDMS Jet d'Eau**
- Le **collège Longchambon** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges

Lyon 9

- Projet **NPNRU La Duchère (Sauvegarde-Château)**
- **Îlot Saint Simon**
- Aménagement paysager de la **Place du Port Mouton**
- **Rue des Deux Joannes – Rue de la Claire**
- **Rue Pierre Audry**
- Le **collège Verrazane** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges
- **Ciné Fabrique** : participation à la 2^e tranche de travaux à hauteur de 1 Million d'Euros
- Bassins de dessablement secteur **Églantines**
- Réhabilitation du réseau d'assainissement **Rue Tissot**
- **Collège Schoelcher** : rénovation de la toiture

Tous arrondissements

- Ouvrages d'arts :
 - **Pont de l'Université** (rénovation)
 - **Passerelle de la darse Confluence** côté Saône (à l'étude)
 - **Pont Bonaparte** (rénovation)
 - **Passerelle Gerland – Oullins**
 - **Pont de l'Île Barbe** (rénovation)
 - **Pont Lafayette**

- Cycle de l'eau et cycle des déchets :
 - Réhabilitation **réseaux assainissement Lyon Rive Gauche** sur les voiries :
 - **rues Villeroy et Richerand** Lyon 3^{ème}
 - **Boulevard des Tchécoslovaques** et **rue Lagrange** Lyon 7^{ème}
 - Assainissement réhabilitation des réseaux visitables le long des grands cours d'eau (Rhône et Saône) et limitation des entrées de crues
 - Lyon 5^{ème} – **Quai de Bondy**
 - Lyon 9^{ème} – **Quai Chauveau** .../...
 - Lyon 3^{ème} et 6^{ème} Alimentation en eau potable renouvellement **réseau DN500 Avenue de Saxe**
 - Mise en place du tri à la source des déchets alimentaires – installation de points d'apports volontaires Lyon 3^{ème} et 6^{ème}
 - Réhabilitation des réseaux visitables sur la Presqu'île de Lyon, **rues Terme et Sainte Catherine**
 - Alimentation en eau Potable sur le **quai Perrache Nord** (de Perrier à Verdun)
 - Assainissement :
 - **Quai Tilsitt** (de Chambonnet à Saint Exupéry)
 - Déviation du **collecteur de Montrochet**
- **Réseau Express Vélo** : tracés en cours d'arbitrage
- **Habitat** :
 - Acquisitions foncières pour mise à bail ou cession à des bailleurs sociaux ou à l'OFS
 - Dispositifs en faveur de l'hébergement d'urgence

le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Marcy l'Étoile et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que la finalisation de la requalification de la **rue Marcel Mérieux** a été retenue dans la programmation des investissements sur votre territoire.

Un budget sera également dédié pour la réalisation :

- D'un schéma directeur dans le **parc de Lacroix-Laval**, qui identifiera et permettra de mettre en œuvre un plan d'actions dont bénéficiera l'ensemble des acteurs de votre territoire ;
- D'une étude préalable à la construction d'un **nouveau collège** sur le Val d'Yzeron.

.../...

Monsieur Loïc Commun
Maire de Marcy l'Étoile
Mairie de Marcy l'Étoile
63 place de la Mairie
69280 Marcy l'Étoile

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

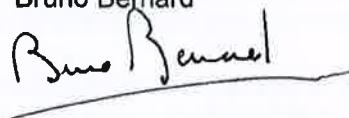
la métropole
GRAND LYON

Par ailleurs, le réseau cyclable de votre commune pourrait s'enrichir d'aménagements d'ores et déjà identifiés entre nos services, en particulier sur la **voie verte du Parc de Lacroix-Laval**.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé l'aménagement d'une coulée verte avec une traversée piétonne au droit de la route de saint-bel, celui d'une piste cyclable sur la rue de Sainte-Consorte et le chemin de l'Orme, et la création d'un parking relais sécurisé sur le parking des Varennes. Ils n'ont pu être retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Meyzieu et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- L'étude urbaine du **secteur du Grand Montout – Franges de la Rocade Est** dont l'objectif est de définir un projet intercommunal de territoire visant à préciser les orientations d'aménagement et de préservation de l'environnement sur ce territoire. Cette étude comporte deux finalités opérationnelles visées sur la fin du mandat : la réalisation d'une passerelle enjambant la rocade dont les modalités de financement sont à étudier et la réalisation de la trame verte dont la localisation et les fonctions restent à définir ;

.../...

Monsieur Christophe Quiniou
Maire de Meyzieu
Mairie de Meyzieu
Place de l'Europe
BP 122
69883 Meyzieu cedex

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69506 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/Pacte

la métropole
GRAND LYON

- La modernisation de la **station d'épuration** ;
- La finalisation du système de rétention et d'infiltration des eaux du **secteur du Villardier** dans le cadre de la lutte contre les inondations liées au ruissellement agricole ;
- La finalisation de la restructuration globale et de la remise aux normes du **collège Evariste Galois**.

Je vous confirme également l'inscription de l'opération d'aménagement du **secteur du Rambion** dont le périmètre devrait accueillir une Maison de l'Enfance à Caractère Social (MECS), des équipements communaux et une programmation de logements que nous définirons ensemble.

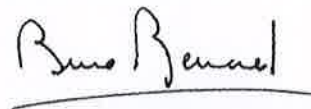
Je vous confirme aussi la poursuite de l'accompagnement de la Métropole dans le cadre des acquisitions par les bailleurs de lots de copropriété dans le **Quartier Politique de la Ville des Plantées**.

Par ailleurs, le réseau cyclable de votre commune pourrait s'enrichir d'aménagements d'ores et déjà identifiés entre nos services, en particulier sur **l'avenue de Verdun** (RD 6).

En outre, à l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade, cependant certains sont déjà à l'étude dans la perspective d'élaborer de futurs projets à plus long terme. Il s'agit par exemple des réflexions sur la restructuration et la requalification de la centralité de Meyzieu, menées en lien avec le projet sur l'ancien site de l'Hôtel de la Régence. Il conviendra pour les autres projets, notamment au bénéfice des vélos, que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire. Enfin, À l'échelle de la Conférence Territoriale de Rhône Amont, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantations sont à l'étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Mions et la Métropole de Lyon, la programmation des investissements sur votre territoire concerne l'aménagement du **secteur Aux Pierres**. Ce projet, prioritaire en termes de développement urbain et d'accompagnement à la production de logements, devra faire l'objet d'une nouvelle étude de cadrage urbain visant à expertiser de nouveau les principes d'aménagement de cette zone, afin de définir ensemble un projet plus économe en voirie et espaces publics. Sa mise en œuvre définitive reste toutefois liée à un engagement réciproque sur la stratégie de développement du logement social sur la ville de Mions.

Monsieur Claude Cohen
Maire de Mions
Mairie de Mions
4 Place de la République
BP 72
69780 Mions

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

Par ailleurs, le **collège Luther King** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment viaires, comme la requalification de la **rue du 11 novembre**. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Montanay et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que votre commune bénéficiera d'un financement pour finaliser l'opération de la **rue des Frères Voisin**, initiée il y a deux mandats, et au vu des engagements pris avec des riverains sur l'élargissement de cette voie.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets :

- La requalification de la rue du Sallet ;
- Le renouvellement de la station de relèvement des Dimes.

Monsieur Gilbert Suchet
Maire de Montanay
Mairie de Montanay
116 rue Centrale
69250 Montanay

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

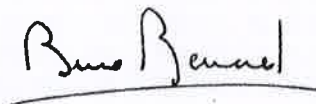
la métropole
GRAND LYON



Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, aux lignes de la PPI non encore territorialisées (modes actifs, trame verte, etc...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Neuville-sur-Saône et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **L'entrée nord de Neuville**, requalification de la rue Carnot : ce projet phare et valorisant pour la commune consiste en la requalification de la rue Carnot en axe végétalisé et apaisé, grâce à l'intégration des modes actifs et d'un site propre pour les transports collectifs. Le projet intègre la création d'un nouveau quartier dans un cadre largement paysager ;

la métropole
GRAND LYON

Monsieur Eric Bello
Maire de Neuville-sur-Saône
Mairie de Neuville-sur-Saône
Place du 8 mai 1945
69250 Neuville-sur-Saône

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

- **La zone En Champagne** : dans la continuité de l'entrée de ville et de la ZI Lyon nord, cette opération permettra le développement d'une zone d'activités mixte sur le site « En Champagne », en tenant compte des nouvelles contraintes environnementales. Elle contribuera également à l'amélioration de la façade urbaine le long de la route de Trévoux ;
- **Le Pont de Neuville** : réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en encorbellement. Cet aménagement majeur pour la commune et le territoire Val de Saône, sécurisera la traversée du pont pour les modes actifs. Il mettra en liaison les itinéraires cyclables futurs ou existants de part et d'autre du pont, notamment le Réseau Express Vélo (REV) en rive droite et le lien vers le BHNS Lyon-Trévoux.

Par ailleurs, le réseau cyclable de votre commune pourrait s'enrichir d'aménagements d'ores et déjà identifiés entre nos services, en particulier sur la voie bleue.

Lors de ces échanges, vous avez également évoqué le souhait de réaliser une voie nouvelle permettant la desserte de l'Hôpital intercommunal gériatrique depuis l'entrée sud de la ville, en lien avec le développement de futurs projets d'équipement de santé. Il conviendra que nos services en étudient ensemble l'opportunité et la faisabilité.

D'autres projets pourraient également être étudiés par nos services, pour voir si ces derniers peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous rappelle par ailleurs que votre commune bénéficiera d'aménagements de corridor-bus du Sytral permettant l'amélioration des temps de parcours des lignes de bus 40 et 70 par l'aménagement de la voirie et des priorités aux feux, d'une part, et du projet de BHNS Sathonay-Trévoux, d'autre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune d'Oullins et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- **La poursuite de la ZAC de la Saulaie**, dont l'aménageur est la SERL, est un projet phare pour votre commune et la Métropole, avec le développement d'un projet d'urbanisme ambitieux et qualitatif comprenant un réseau de chaleur innovant (réseau de chaleur tempéré). Ce projet entre en phase plus active avec des engagements financiers conséquents de la Métropole ;

Madame Clotilde Pouzergue
Maire d'Oullins
Mairie d'Oullins
Place Roger Salengro
BP 87
69923 Oullins cedex

DVMAPI/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

- **La création d'une passerelle dédiée aux modes actifs entre Gerland et Oullins**, dont la localisation précise est en cours d'étude, en lien avec le projet de réaménagement de la M 7 et les études de tracés du Réseau Express Vélo (REV) sur votre commune ;
- **L'aménagement de la place Anatole France et de ses abords**, afin d'accompagner la mise en service de la nouvelle station de métro en 2023 et d'améliorer les espaces publics pour les modes actifs et la qualité de vie des habitants ;
- **La restructuration de la cité Jacquard** : le bailleur ICF Habitat a engagé une opération de renouvellement urbain de cette ancienne cité SNCF. Il s'agira d'accompagner le projet du bailleur par la rénovation des espaces publics.

La mise en œuvre de ces investissements sur votre territoire appelle de la part de votre commune un engagement concernant les politiques publiques métropolitaines, au premier rang desquelles le soutien au développement du logement social.

Le **collège La Clavière** fera l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux de maintenance et d'entretien des collèges. Nous conduirons également des réflexions sur le regroupement et la relocalisation de la Maison de la Métropole avec vos services communaux. Pour ces deux projets, je vous informe que les volets éducation et moyens généraux de la PPI de la Métropole de Lyon seront stabilisés en fin d'année 2021.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment des interventions complémentaires d'accessibilité aux deux futures stations de métro ou les PUP en accompagnement de la ZAC. Au vu des autres projets priorités sur votre territoire, ces opérations ne peuvent faire l'objet, à ce stade, d'une inscription individualisée dans cette programmation d'investissements. Cependant, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Pierre Bénite et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre les projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- L'accompagnement de **l'arrivée du métro B** au Vallon des Hôpitaux sur le plan des modes actifs et du stationnement. Le travail est en cours entre les services de nos deux collectivités pour partager le diagnostic et définir les priorités d'intervention sur votre commune. Une présentation de ce travail vous sera faite lors du comité de pilotage du 7 juillet prochain. La bonne articulation avec le projet de Réseau Express Vélo (REV) sur votre commune et avec la ViaRhôna sera recherchée ;

Monsieur Jérôme Moroge
Maire de Pierre-Bénite
Mairie de Pierre-Bénite
Place Jean Jaurès
69310 Pierre-Bénite

- La poursuite des **études préparatoires à la requalification de la M7** ;
- Une intervention d'ampleur est programmée sur la **station d'épuration** située au sud de Pierre Bénite ;
- Appui au projet de **ferme urbaine**.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, tels que celui d'une halte fluviale ou la transformation du quartier de Haute Roche. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine notamment en lien avec votre projet de ferme urbaine) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai retenu votre demande de sécurisation du cheminement piétons **route des Gambins** de l'entrée sud du village jusqu'au parking du musée Ampère. La création de trottoirs et les modifications du feu de régulation permettront de répondre à vos préoccupations en matière de sécurité des modes actifs, que je partage.

la métropole
GRAND LYON

Madame Corinne Cardona
Maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or
Mairie de Poleymieux-au-Mont-d'Or
Place de la Mairie
69250 Poleymieux-au-Mont-d'Or

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI



J'ai bien noté les problématiques de votre commune en matière de desserte de transports en commun et vous propose qu'une réflexion autour de l'autopartage soit engagée, en lien avec les services de la Métropole de Lyon.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Quincieux et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que le projet de **l'îlot des Flandres** a été retenu dans la programmation des investissements sur votre territoire. Situé au cœur du centre bourg, en contact direct avec la mairie et son square, le renouvellement de ce secteur est stratégique pour le cœur de la commune. Ce projet comportera :

- La recomposition du maillage viaire ;
- La réorganisation des espaces publics faisant la part belle aux modes actifs et permettra le développement de logements ;
- Le renforcement de l'offre commerciale ;
- La construction d'une maison médicale.

Monsieur Pascal David
Maire de Quincieux
Mairie de Quincieux
30 rue de la République
69650 Quincieux

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

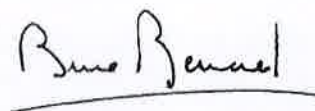
À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets et notamment un rond-point au carrefour entre les RD 87 et 51. Ce projet, tel qu'il avait été étudié au précédent mandat, ne répond pas, en l'état, aux priorités portées dans cette PPI. Il conviendra d'étudier ensemble comment sécuriser ces axes très routiers et améliorer la place des modes actifs sur ce secteur Nord de la commune, et notamment sur la route de Varennes.

Vous avez également évoqué l'aménagement du parking relais de la Gare de Quincieux. Sa réalisation nécessite, au préalable, des acquisitions foncières pour lesquelles la Métropole a engagé des démarches auprès de la SNCF.

D'autres projets n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Rillieux-la-Pape et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire.

la métropole
GRAND LYON

Monsieur Alexandre Vincendet
Maire de Rillieux-la-Pape
Mairie de Rillieux-la-Pape
165 rue Ampère
69140 Rillieux-la-Pape

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

La ville nouvelle bénéficie d'un niveau conséquent d'intervention au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain contractualisé avec l'ANRU. La Métropole s'investit fortement dans ces projets d'envergure sur les opérations suivantes :

- La poursuite de l'opération du **centre-ville / Bottet** ;
- Le développement de la **ZAC des Alagniers** en régie et la participation de la Métropole aux démolitions des bailleurs ;
- La poursuite de l'opération des **Balcons Sermenaz** ;
- La finalisation des études de définition du **projet de la Velette et du projet Mont Blanc**, en amont de la clause de revoyure ANRU ;
- L'opération mixte à dominante économique sur le secteur **Ostérode**, dont l'autorisation de programme a été votée avec votre soutien le 15 mars 2021, la cession du foncier, dont vous êtes propriétaire, restant à finaliser avec l'aménageur ;
- La mise en œuvre du **Réseau Express Vélo** dont il faut finaliser le phasage et la priorisation ;
- L'aménagement du **parking de la gare Sathonay-Rillieux** et les études urbaines en lien avec les perspectives de prolongement de la ligne B du métro, pour lesquelles une consultation publique sur le Métro sera organisée par le Sytral à l'automne 2021 ;
- La conduite d'études sur le **site ex Lejaby**, en vue d'implanter un collège lors du prochain mandat ;
- Des travaux de rénovation de **l'usine d'incinération de Lyon Nord** ;
- Des travaux de renouvellement de **canalisations sur le secteur de Velette aux Semailles** ;
- La poursuite des aménagements hydrauliques du **ruisseau du ravin** ;
- Le renouvellement des **conduites d'assainissement** dans la ville nouvelle ;
- Rénovation de la couverture du **collège Paul Emile Victor**
- Végétalisation/désimperméabilisation de la cour du **collège Casarès**

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, tels que le secteur **Clos Penet**. Les contraintes financières de la PPI et l'ampleur des investissements à Rillieux ne permettent pas de le retenir mais je vous propose d'avancer sur le montage opérationnel adéquat en tenant compte du programme des équipements communaux.

...

Si d'autres projets n'ont pas été retenus à ce stade, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs dont le réseau express vélo, corridors bus, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

la métropole
GRAND LYON

Monsieur Eric Vergiat
Maire de Rochetaillée-sur-Saône
Mairie de Rochetaillée-sur-Saône
50 quai Pierre Dupont
69270 Rochetaillée-sur-Saône

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Rochetaillée et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que les projets suivants ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

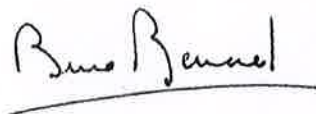
- **PUP Les Jardins du Train Bleu** : avec une composition urbaine privilégiant ouvertures et vues sur le grand paysage, des cœurs d'îlots végétalisés, le projet permettra de développer une offre nouvelle de logements à l'architecture variée. Le PUP permettra la participation au financement des équipements métropolitains et communaux (espaces publics et extension du groupe scolaire) ;
- Dans le cadre de l'opération de **réparation du pont de Couzon**, des études sont engagées pour la faisabilité d'un encorbellement destiné aux modes actifs. A ce stade des études, les travaux sont envisagés en 2025 pour une livraison en 2026.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment l'élargissement et la création d'une piste cyclable sur la rue du musée. Ils n'ont pas été retenus comme opérations individualisées mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous rappelle par ailleurs que votre commune bénéficiera d'aménagements de corridor-bus du Sytral permettant l'amélioration des temps de parcours des lignes de bus 40 et 70 par l'aménagement de la voirie et des priorités aux feux, d'une part, et du projet de BHNS Sathonay-Trévoux, d'autre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint Priest et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Monsieur Gilles Gascon
Maire de Saint-Priest
Mairie de Saint-Priest
14 place Charles Ottina
BP 30
69801 Saint-Priest cedex

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

- Des premiers travaux d'aménagement sur les **fonciers ex-Solyem et Chabal**, afin de commencer à y accueillir des activités économiques et des occupations temporaires. Ces aménagements devront toutefois tenir compte de la nouvelle stratégie foncière et patrimoniale de l'Armée sur ce site et s'inscrire dans la perspective du projet d'urbanisme au long cours ;
- Des études sur la **route de Grenoble**, dans la poursuite de l'étude menée par le SEPAL sur la RD 306 Est ;
- La poursuite de la restructuration du **campus de la Porte des Alpes** dans le cadre du CPER ;
- Le réaménagement des **Maisons de la métropole (MDM) Rotonde et Raymond**, dans le cadre d'une réflexion à mener sur les trois MDM qui couvrent votre commune ;
- L'achèvement de la construction du **nouveau collège Simone Veil** et l'achèvement du **chemin de Revaion**, au droit de l'établissement, afin de sécuriser les entrées et sorties des élèves ;
- La rénovation énergétique du **collège Boris Vian** ;
- Les aménagements du **quartier Bellevue** dans le centre-ville, impliquant des acquisitions foncières, se poursuivent. Ce projet majeur est mis en œuvre dans le cadre de la convention ANRU et comprend un plan de sauvegarde de la copropriété. Par son ampleur, il constitue une restructuration profonde de votre commune et contribue à nos objectifs communs de diversification et de modernisation de l'offre de logements, d'une part et de renforcement de l'attractivité du centre et de l'offre commerciale, d'autre part ;
- L'achèvement de l'opération **ZAC du Triangle** ;
- Des aménagements modes actifs dans le cadre du projet **Réseau Express Vélo (REV)** ;
- L'achèvement des travaux **d'assainissement dans la ZI du Lyonnais** ;
- Un équipement public accueillant les encombrants et déchets occasionnels des particuliers, de type recyclerie, ressourcerie, donnerie ou écocentre, doit voir le jour dans l'est lyonnais. Sa localisation n'est pas encore arrêtée mais celle-ci bénéficiera à la population de Saint Priest.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment sur le **quartier Bel Air**. Ils n'ont pas été retenus à ce stade comme projet opérationnel mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire. Ainsi, **le quartier Bel Air** fera l'objet d'un travail d'approfondissement, puis nous pourrions discuter de son inscription à la PPI, au cours de ce mandat.

Je vous rappelle en outre la consultation d'urbanisme **Grande Porte des Alpes** qui va être prochainement engagée et à laquelle votre commune, comme celles de Bron et de Chassieu, seront associées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Sathonay Camp et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- La finalisation de l'**opération Castellane** et de l'**avenue de la Chaufferie** ;
- l'engagement des études urbaines sur **le secteur le Camp et Boutarey-Pérourges** avec le bailleur Dynacité en vue de préfigurer un futur projet de renouvellement urbain sur ces îlots, intégrant un projet d'habitat sur le site de l'hôtel du Commandement ;
- Des travaux **d'assainissement avenue Félix Faure** ;

Monsieur Damien Monnier
Maire de Sathonay Camp
Mairie de Sathonay Camp
2 place Joseph Thévenot
69580 Sathonay Camp

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

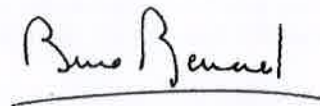
la métropole
GRAND LYON

- La mise en valeur de **l'espace naturel sensible du Ravin**, dans le cadre d'un projet nature en cours de définition ;
- L'aménagement du **parking de la gare Sathonay-Rillieux** côté Rillieux et les études urbaines sur ce secteur en lien avec les perspectives de prolongement de la ligne B du métro, pour lesquelles une consultation publique Métro sera organisée par le Sytral à l'automne 2021.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas été retenus à ce stade comme opérations individualisées mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émarger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

J'ai le plaisir de vous informer que le projet d'aménagement d'une voie verte **route de Vancia** va entrer en phase opérationnelle.

Par ailleurs, le projet de canalisation d'assainissement **montée du Village** se poursuit.

Monsieur Jean-Pierre Calvel
Maire de Sathonay Village
Mairie de Sathonay Village
1 rue Saint Maurice
69580 Sathonay Village

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69605 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON



Pour les autres projets qui n'ont pas été retenus à ce stade, il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Solaize et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que les requalifications de la **route de Feyzin et de la rue du 11 novembre** ont été retenues dans la programmation des investissements sur votre territoire.

Des investissements conséquents seront également consacrés aux abords du **campus de l'IFPEN**.

À l'échelle de la Conférence Territoriale des Portes du Sud, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantations sont à l'étude.

Monsieur Guy Barral
Maire de Solaize
Mairie de Solaize
47 place de la Mairie
69360 Solaize

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

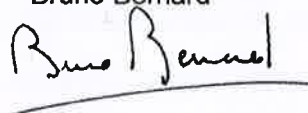
la métropole
GRAND LYON

A l'occasion des échanges, vous avez également proposé les rues Gilbert Descottes, la rue du Rhône et la rue du Pilon, ainsi que l'accompagnement dans la création d'un nouvel équipement scolaire. Ces opérations n'ont pas été retenues à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, aux budgets des politiques publiques non encore territorialisées (modes actifs, trame verte, etc...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Concernant la sécurisation de la sortie de l'autoroute, nous vous proposons d'intégrer cette problématique à la réflexion, en termes de mobilités, autour du pont de Vernaison et des mesures d'accompagnement aux diverses étapes et évolutions liées à cet ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

J'ai le plaisir de vous informer que la programmation des investissements sur votre territoire intègre des montants substantiels pour le réseau d'eau potable concernant le refoulement de la **station des Ormes**.

Monsieur Patrick Guillot
Maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
13 rue Jean et Catherine Reynier
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

le Président

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, vous avez pu exprimer des attentes sur des projets d'aménagements de voiries et d'espaces publics :

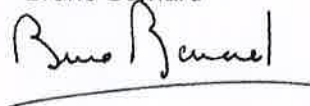
- Chemin de Champlong, rue de la Chaux et rue de Serpoly, notamment pour sécuriser les modes actifs ;
- La route de Saint-Romain, entre la route de Collonges et la limite de la commune de Collonges ;
- La place de la République.

Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Concernant votre demande d'installation d'une station Velo'V, je vous informe que sera prochainement réalisé un bilan d'usage du service Velo'V, et notamment des stations nouvellement installées. À cette occasion, si certaines d'entre elles sont identifiées comme inadaptées, leur relocalisation pourra être envisagée. Je vous rappelle toutefois toutes les alternatives que la Métropole développe en complément : le service My Velo'V pour louer un vélo à assistance électrique pour une durée de 1 mois à un an, l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de 500 € pour les foyers les moins aisés et de 100 € sans conditions et, à partir de la rentrée 2021, pour les 18-24 ans, le prêt gratuit d'un vélo avec, pour objectif à terme, de déployer 10 000 vélos.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



la métropole
GRAND LYON

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

J'ai le plaisir de vous informer que des crédits d'investissement sont inscrits à la PPI de ce mandat pour finaliser le projet de **station de pompage des Ardelets**.

Selon les opportunités, la Métropole de Lyon acquerra des fonciers pour une mise à bail auprès des bailleurs sociaux, afin de réaliser de nouveaux logements sociaux, en accord avec vous.

Madame Marie-Hélène Mathieu
Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Mairie de Saint-Didier-au-Mont-d'Or
34 avenue de la République
BP 59
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

le Président

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, j'ai bien noté vos demandes concernant la continuité et la sécurité des modes actifs sur trois axes majeurs de votre commune, la poursuite des aménagements des espaces publics du tènement Meunier et ceux du centre bourg.

Elles n'ont pas été retenues à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces dernières peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, corridors bus, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



la métropole
GRAND LYON

le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint-Fons et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Monsieur Christian Duchêne
Maire de Saint-Fons
Mairie de Saint-Fons
1 Place Roger Salengro
69195 Saint-Fons

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- La poursuite du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le **quartier prioritaire Arsenal-Carnot-Parmentier**, et notamment la mise en œuvre en régie directe de la ZAC Carnot-Parmentier et les subventions aux bailleurs pour les démolitions ;
- L'engagement de **l'opération Cuprofil**, dont la réalisation devra s'échelonner sur plusieurs mandats. Les priorités à court terme pour la Métropole viseront l'acquisition du foncier permettant l'engagement des travaux du parc et du groupe scolaire ;
- La poursuite du projet NPNRU sur le **quartier des Clochettes** comprenant l'engagement de l'opération **Cœur de Parc** (études, requalification des espaces publics existants, acquisitions foncières), l'accompagnement de la copropriété des Clochettes et les opérations intégrées dans la démarche intercommunale de **l'Anneau des Parcs**.
- La requalification du **boulevard Yves Farge**, notamment support du futur Réseau Express Vélo, est déjà engagée et sera poursuivie ;
- Sur le **secteur des Palabres**, le projet initial est retravaillé pour proposer à l'ANRU un projet d'aménagement des espaces publics, d'accès aux équipements et au parc, évitant la démolition de logements sociaux et favorisant leur réhabilitation ;
- Sur le **centre-ville**, poursuite des interventions foncières afin d'aider à sa revalorisation ;
- En matière d'éducation, sont prévues : la réhabilitation du **collège Alain** et la construction d'un **nouveau collège** situé à Vénissieux (qui permettra d'accueillir des enfants domiciliés à Saint-Fons). L'objectif d'ouverture est septembre 2025 ;
- Sur le secteur de la **Vallée de la Chimie**, les actions de renforcement du potentiel productif seront poursuivies, notamment via des améliorations des abords et des conditions d'accessibilité sur les secteurs Sempaix et Aulagne.

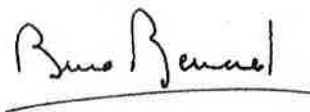
À l'échelle de la Conférence Territoriale des Portes du Sud, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantation sont à l'étude.

Par ailleurs, l'**arrivée de la ligne de tramway T10** devra s'accompagner d'aménagements connexes, au sujet desquels des discussions avec le Sytral et vos services sont en cours (développement de la facilitation des mobilités actives).

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment sur la requalification de la place Durel. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint-Genis-Laval et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Madame Marylène Millet
Maire de Saint Genis Laval
Mairie de Saint Genis Laval
106 avenue Georges Clémenceau
69230 Saint Genis Laval

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- **ZAC Vallon des Hôpitaux** : cette opération est un projet phare pour Saint-Genis-Laval comme pour la Métropole. Un effort financier majeur pour la Métropole est prévu dans ce mandat, pour engager la réalisation de cette ZAC, bientôt connectée au cœur de l'agglomération. L'accessibilité au Vallon des Hôpitaux est un enjeu partagé avec l'impératif d'accompagner la mise en service du métro B fin 2023 par la réalisation d'accès multimodaux au secteur et la gare bus. La mise au point du projet urbain se poursuivra dans les prochains mois, ainsi que les procédures réglementaires de la ZAC, afin de permettre les premières réalisations de constructions dans le mandat, sachant que la montée en puissance s'étalera sur plusieurs mandats ;
- Je partage votre souhait que le sujet **des mobilités et du stationnement** soit appréhendé de manière globale à l'échelle de votre commune. Des réflexions seront également menées sur le déploiement d'un réseau de chaleur urbain ;
- Une première phase de travaux d'assainissement **secteur Ouest de la ZI La mouche**, exutoire pluvial Vallon des hôpitaux ;
- Une étude intercommunale de cadrage urbain sur **la RD 342**, qui pourra se réaliser en deuxième partie de mandat ;
- Aménagement **de la route d'Irigny**.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également attiré l'attention sur le deuxième secteur prioritaire après le Vallon des Hôpitaux, le centre-ville élargi au tènement de l'hôpital Henry Gabrielle. Au cours de ce mandat, vous souhaitez qu'à minima des études soient réalisées (plan guide, études circulation et stationnement, restructuration d'espaces publics, Réseau Epress Vélo ...). Vous avez également rappelé l'importance d'engager de nouvelles réflexions sur le secteur Guilloux ZI La Mouche et sur les grands sites fonciers mutables de la commune. Ces projets n'ont pas été retenus à ce stade en phase opérationnelle mais il conviendra que nos services les étudient ensemble et vérifient s'ils peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...).

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint-Genis-les-Ollières et la Métropole de Lyon, vous nous avez proposé de travailler sur :

- L'aménagement du centre bourg, compte-tenu du déménagement, à la fin du mandat, de la salle des fêtes et de la livraison des premiers logements, dont une partie est dédiée aux personnes âgées fin 2023 ;
- La sécurisation de l'avenue Marcel Mérieux en direction de Marcy-l'Étoile ;
- L'aménagement de la rue Kayzer pour rejoindre le Réseau Express Vélo (REV).

Monsieur Didier Cretenet
Maire de Saint Genis les Ollières
Mairie de Saint Genis les Ollières
10 rue de la Mairie
BP 10
69290 Saint Genis les Ollières

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

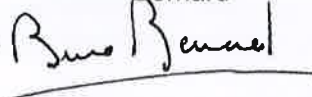
Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre des rez-de-chaussée commerciaux, je vous informe que la Métropole étudie actuellement les outils de portage public, mobilisables.

Enfin, une étude préalable à la construction d'un nouveau collège sur le Val d'Yzeron, sera réalisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, la programmation des investissements sur votre territoire concernera :

- **La rue du 8 mai 1945** : dans la continuité d'une première tranche livrée au mandat précédent, la seconde tranche de cette opération a été retenue et prendra en compte les nouvelles attentes de la commune, notamment pour l'aménagement des places Ampère, Bascule et Mozart, intégrées au périmètre d'aménagement. Ultérieurement, la tranche 3 aura pour objectif de créer une voie verte reliant le centre du village au parc des Gorges de l'Enfer ;

.../...

Madame Béatrice Delorme
Maire de Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Place du 11 novembre 1918
69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- **La seconde tranche de la rénovation de la station d'épuration ;**
- **La mise en œuvre du Réseau Express Vélo (REV) en rive droite de la Saône.**

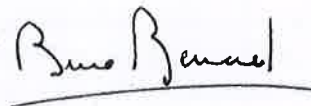
À l'occasion de ces échanges, vous avez également évoqué le projet de **parking relais de la gare** de Saint-Germain. Étudié au mandat précédent, ce projet de parking en ouvrage, tel qu'il était alors envisagé, ne répondait pas aux nouveaux objectifs de mobilité que nos deux collectivités partagent. Je vous informe que j'ai saisi le Président de LPA, pour une analyse, du projet de parking relais permettant d'organiser le stationnement des vélos et des voitures, notamment celles en covoiturage et en autopartage autour de la gare de Saint-Germain-au-Mont-D'or.

Par ailleurs je vous confirme que nos services travaillent en lien avec votre commune sur la future cession de la **Maison des 4 Vents**, dans l'objectif de faire émerger un projet qualitatif sur cette propriété du cœur de village.

Enfin, vous avez également abordé d'autres projets, tels que l'évolution du site du Yacht Club et le passage de la commune en zone 30. Il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

la métropole
GRAND LYON

Monsieur Jean-Marie Hombert
Maire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or
Mairie de Saint-Romain-au-Mont-d'Or
35 rue de la République
69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous informer que le projet d'aménagement de la **place du Lavoir** a été retenu dans la programmation des investissements sur votre territoire. Cette opération, au cœur du centre bourg, a vocation à accompagner le développement du **tènement du Prado**. Afin de prendre en compte les besoins en équipements scolaires communaux, liés à la réalisation de cette opération immobilière, l'opportunité d'un PUP (pertinent au-delà d'une centaine de logements), pourrait être étudiée par nos services.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets, tels que la requalification de la route du Mont Thou. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon et la Métropole de Lyon, la programmation des investissements sur votre territoire concerne :

- **Le réaménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50** : achèvement de cette opération majeure de requalification en boulevard urbain ;
- **Aménagement axe Jarrosson** : il s'agit d'accompagner l'urbanisation de cet axe au niveau des espaces publics (secteur rue des Myosotis).

Madame Véronique Sarselli
Maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon
Mairie de Sainte-Foy-Lès-Lyon
10 rue Deshay
BP 27
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON



La mise en œuvre de cet investissement sur votre territoire appelle de la part de votre commune un engagement concernant les politiques publiques métropolitaines, au premier rang desquelles le soutien au développement du logement social.

Par ailleurs, une étude pour la construction d'un **nouveau collège** sur le Val d'Yzeron, sera réalisée.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets, notamment les espaces publics du centre-bourg. Ils n'ont pas été retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Tassin la Demi Lune et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- La restructuration du **collège Jean Jacques Rousseau** : il s'agira d'achever les travaux en cours. Le collège sera également concerné par un projet d'extension de la demi-pension ;
- La requalification du **chemin Finat Duclos** : l'objectif est de sécuriser les modes actifs sur cet axe de franchissement du vallon de Charbonnières et de liaison entre Tassin et Saint-Genis-les-Ollières ;

.../...

Monsieur Pascal Charmot
Maire de Tassin la Demi Lune
Mairie de Tassin la Demi Lune
Place Hippolyte Pérabut
BP 58
69812 Tassin la Demi Lune

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

la métropole
GRAND LYON

- Une étude préalable à la construction d'un **nouveau collège** sur le Val d'Yzeron.

À l'occasion de ces échanges, vous avez proposé d'autres projets comme le chemin de l'Aigas et l'aménagement de la rue François Mermet, une première phase au droit du collège ayant été d'ores et déjà réalisée. Des discussions restent donc à finaliser afin de prioriser l'intervention de la Métropole dans ce mandat entre les rues Finat Duclos, Aigas et François Mermet.

Par ailleurs, différents axes du Réseau Express Vélo (REV) sont à l'étude pour desservir la commune. Les études de reconstruction du pont Esplette, au-dessus de la voie ferrée, seront également conduites dans le mandat.

Des conduites structurantes du réseau d'eau potable seront renouvelées (rues Marietton, Hugo et avenue de Gaulle route de Brignais).

En matière de stratégie foncière, la Métropole continue à intervenir au niveau des quartiers Alaï et Libération, afin de préserver l'avenir de ces secteurs stratégiques.

La mise en œuvre de ces investissements sur votre territoire appelle de la part de votre commune un engagement concernant les politiques publiques métropolitaines, au premier rang desquelles le soutien au développement du logement social.

D'autres projets n'ont pas été retenus à ce stade, mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

Les investissements métropolitains se concentrent principalement autour de deux projets structurants pour la commune et pour la Métropole, que sont le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) de la Grande Ile et le Carré de Soie :

Madame Hélène Geoffroy
Maire de Vaulx-en-Velin
Vice-présidente de la Métropole de Lyon, déléguée à la cohésion
et l'égalité territoriales
Mairie de Vaulx-en-Velin
Place de la Nation - BP 30
69511 Vaulx-en-Velin cedex

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

Pour le premier (projet de la Grande Ile) :

- La finalisation des opérations du PNRU n°1 avec :
 - o La requalification et le réaménagement des espaces extérieurs du **quartier Vernay-Verchères**,
 - o L'étude et les travaux de mise en sécurité incendie, nécessaires au maintien de l'ouverture au public du **centre commercial Guy Moquet** au Mas du Taureau ;
 - o L'opération de renouvellement urbain de **la Grappinière** ainsi que la poursuite du grand projet urbain développé dans la **ZAC de l'Hôtel de Ville**.
- L'initialisation ou la poursuite des opérations inscrites au NPNRU dont :
 - o Les études préalables de l'aménagement de la **promenade Lénine** au cœur de la ZAC Hôtel de Ville, d'ouverture du Campus sur le centre-ville avec l'aménagement de la **rue Audin**, d'aménagement de la **rue des Noirettes** en lien avec la résidentialisation des ensembles d'Est Métropole Habitat et l'aménagement du **secteur de Cervelières Sauveteurs** ;
 - o Les subventions aux bailleurs pour les démolitions prévues ;
 - o L'opération de renouvellement urbain du **Mas du Taureau** avec des aménagements transitoires prévus sur la place Mauriac dans la perspective du déploiement de la ZAC, ainsi que les premières réalisations de la ZAC.

Pour le second projet, sur le périmètre du Carré de Soie, seront programmés :

- La poursuite des aménagements de **l'Esplanade Tase** et le **PAE Tase** ;
- Deux nouvelles opérations :
 - o La transformation et le désenclavement du **secteur Balme et Chalet** ;
 - o **L'opération Catupolan** dont le montage opérationnel reste à définir.
- Le lancement d'une étude sur le **secteur Genas Chenier** pourra également être entrepris.

En dehors de ces deux secteurs, un certain nombre d'opérations émerge également à la PPI :

- La requalification de **l'avenue Karl Marx** dans la zone industrielle la Rize ;
- La poursuite des aménagements de la **rue de la République** ;
- Le démarrage de la mise en œuvre de **l'emplacement réservé de voirie n° 79** afin de permettre la desserte des futurs équipements communaux et commerciaux ;
- Le lancement des études préalables à l'implantation d'un **collège à Vaulx-en-Velin** ;

.../...

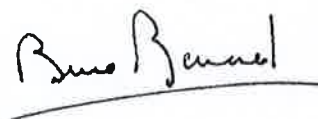
- À l'échelle de la Conférence Territoriale Rhône Amont, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé, plusieurs hypothèses d'implantations sont à l'étude.
- L'accompagnement des lignes Centre-Est et du tramway T9

Par ailleurs, l'arrivée du tramway T9 s'accompagnera d'aménagements connexes, financés par la Métropole et qui seront définis avec le SYTRAL et vos services.

À l'occasion de nos échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pu être retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Madame la Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Vénissieux et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

- La poursuite des opérations du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Minguettes** comprenant notamment :
 - o L'achèvement des **ZAC Armstrong et Vénissy** ;

Madame Michèle Picard
Maire Vénissieux
Vice-présidente de la Métropole de Lyon, déléguée à l'Égalité femmes hommes
Mairie de Vénissieux
5 avenue Marcel Houël
BP 24
69631 Vénissieux cedex

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

- Le soutien aux opérations de démolition de logement social et l'engagement en régie directe de la **ZAC Marché Monmousseau Balmes** (poursuite des acquisitions foncières, conduite de la mission d'architecte en chef, engagement des études préalables et de maîtrise d'œuvre) ;
- La requalification du **boulevard Yves Farge**, partie intégrante de la démarche d'Anneau des Parcs et support du futur Réseau Express Vélo ;
- Concernant les opérations **Grandes Terres – Soyouz** et désenclavement **Pyramide**, la Métropole, en lien avec la Ville, étudiera la faisabilité technique et financière d'une opération d'ensemble ;
- Sur le secteur du plateau des Minguettes des travaux d'amélioration du **réseau d'eau potable** sont également programmés.
- Sur le **secteur du Puisoz**, dont l'aménagement se poursuit : l'acquisition du foncier de l'îlot K en vue d'une programmation mixte équipement – activités et notamment l'implantation d'un équipement culturel d'agglomération à travers le centre international des arts du cirque. À proximité, nous mènerons ensemble le projet d'implantation de la future gare routière internationale de l'agglomération au droit du métro Parilly, avec un projet architectural de grande qualité ;
- Sur le secteur du Moulin à Vent : la poursuite de la requalification de la **place Ennemond Romand** et la mise en œuvre rapide de **PUP dans le quartier de la Petite Guille** ;
- La construction d'un **nouveau collège**, avenue de la République, dont l'objectif d'ouverture est septembre 2025 ;
- La relocalisation de la **Maison d' Enfants à Caractère Social** située rue des Tilleuls, dont les contours du projet sont en cours de définition ;
- Le dévoiement de la **rue Beethoven** sur le secteur Monnery ;
- Sur le quartier de la **gare de Vénissieux**, il s'agira de préparer une future opération d'aménagement d'ensemble qui sera mise en œuvre au prochain mandat. Des actions d'urbanisme transitoire seront conduites d'un commun accord sur le foncier appartenant à ICF sur le secteur de Coblod ;
- Poursuite des études relatives à la réhabilitation totale des **collèges Aragon et Triolet** ;
- Etude préalable à la construction d'un nouveau **collège Lyon 8ème / Vénissieux**.

.../...

À l'échelle de la Conférence Territoriale des Portes du Sud, un **pôle entrepreneurial** sera réalisé. Plusieurs hypothèses d'implantation sont à l'étude, dont le secteur de Vénissieux nord.

Je vous rappelle par ailleurs que votre commune bénéficiera de l'aménagement de corridor-bus, consistant à l'amélioration des temps de parcours des lignes de bus concernées, par des aménagements de voirie et des priorités aux feux.

En outre, l'arrivée de la ligne de **tramway T10** devra s'accompagner d'aménagements connexes, au sujet desquels les discussions avec le Sytral et vos services sont en cours. Ces aménagements entraîneront une amélioration des espaces publics du centre-ville.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas pu être retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent émerger, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, la clause de revoyure NPNRU, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la commune de Vernaison et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire :

la métropole
GRAND LYON

Monsieur Julien Vuillemand
Maire de Vernaison
Mairie de Vernaison
24 place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945
69390 Vernaison

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

DVMAP/PPI

- **Pont de Vernaison** : au vu du mauvais état général de l'ouvrage, il est impératif de mettre en place un plan d'action avec des mesures envisagées à court, moyen et long terme pour maintenir sa fonctionnalité. La solution d'un pont de secours provisoire à proximité immédiate du pont actuel est donc en préparation. À plus long terme, la construction d'un ouvrage pérenne est à l'étude. Celle-ci doit s'articuler avec le programme d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon, actuellement coordonné par les services de l'État ainsi qu'avec la concrétisation du Réseau Express Vélo (REV) sur ce secteur ;
- **Centre-bourg** : au vu de l'importance des possibilités de mutation foncière et de l'ambition forte de la commune pour conserver l'attractivité de son centre, ce secteur fera l'objet de réflexions afin de définir ses possibilités d'évolution et de préfigurer les futures interventions à conduire en matière d'aménagement urbain et de construction de logements abordables ;
- **Terrains Jumfil** : situé stratégiquement en entrée de ville et de centre bourg, ce secteur au fort potentiel de mutation fera l'objet d'une nouvelle étude de cadrage urbain visant à redéfinir une programmation et préparer ses conditions d'urbanisation. Sa mise en œuvre pourra être accompagnée des aménagements connexes de voirie nécessaires ;
- La restructuration des réseaux d'assainissement et la rénovation du **poste de refoulement** de Vernaison.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets notamment viaires. Ils n'ont pu être retenus à ce stade mais il conviendra que nos services étudient ensemble si ces derniers peuvent élargir, le cas échéant et pour partie, à d'autres volets du plan d'investissement métropolitain que sont le volet 2 du Pacte de cohérence, les volets FIC et PROX, les lignes de la PPI non encore territorialisées (plan nature, politiques des modes actifs, agriculture urbaine...) ou faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard



le Président

Lyon, le 28 juin 2021

Monsieur le Maire,

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon a été votée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3,6 milliards d'euros, en augmentation de 3% par rapport au mandat précédent, malgré un contexte économique difficile. Plusieurs axes constituent la trame des projets qui seront réalisés au cours de ce mandat, notamment la préservation des biens communs, la lutte contre la pollution de l'air, le développement des modes de déplacement décarbonés, la lutte contre le dérèglement climatique, la végétalisation du territoire, l'équilibre solidaire du territoire.

Nous avons fait le choix d'une PPI ambitieuse pour permettre d'engager notre territoire sur la voie de la transition écologique dans un souci constant d'une Métropole solidaire ; chacun des projets de la PPI doit pouvoir contribuer à ces objectifs.

Suite aux diverses rencontres entre la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon, j'ai le plaisir de vous transmettre en annexe, la liste des projets qui ont été retenus dans la programmation des investissements sur votre territoire.

A ces engagements s'ajouteront les déclinaisons territoriales des plans et schémas directeurs transversaux, tels que le Réseau Express Vélo, dont les tracés prioritaires seront annoncés à la rentrée, Plan Nature (développement de la canopée, plantation de forêts urbaines, végétalisation, plantation de prairies fleuries, et restauration des corridors écologiques), la réserve foncière ou encore les plans Agriculture et Alimentation.

Monsieur Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne
Vice-président de la Métropole de Lyon, délégué à la Culture
Mairie de Villeurbanne
Place du Docteur Lazare Goujon
BP 5051
69601 Villeurbanne cedex

DVMAP/PPI

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON



De même, le territoire de la ville de Villeurbanne accueille de nombreux projets à rayonnement métropolitain ou des équipements de centralité dans de nombreux domaines, comme ceux du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche ou de la culture, et sur lesquels la Métropole de Lyon investira au cours de ce mandat.

De plus, l'enveloppe territoriale destinée au financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le FIC et la PROX est mobilisable chaque année et fait l'objet d'échanges réguliers avec les services de la Métropole. Enfin, nous avons bien noté que l'enveloppe du volet 2 du Pacte de cohérence dédiée à Villeurbanne sera mobilisée pour permettre l'apaisement et la requalification des espaces publics autour des Gratte-Ciel.

Enfin, la Métropole de Lyon travaille étroitement avec l'État pour avancer rapidement sur l'analyse des risques sur le secteur Saint Jean, ainsi que sur la définition des travaux indispensables à prévoir, afin, qu'en dépit de la vétusté de l'ouvrage de digue, du fait du manque d'entretien des gestionnaires précédents, le développement de l'urbanisation ne soit pas remis en cause dans le mandat.

À l'occasion de ces échanges, vous avez également proposé d'autres projets. Ils n'ont pas pu être tous retenus à ce stade mais il conviendra que nos services conviennent ensemble si ces derniers peuvent faire l'objet d'études complémentaires permettant de fixer leurs orientations stratégiques sur le territoire.

Commune de Villeurbanne – liste des projets

Dans le domaine de l'urbanisme :

➤ **Projets urbains**

- **ZAC Gratte-Ciel centre-ville**
- **Projet urbain secteur ACI**, en lien avec l'opération T6 Nord portée par le Sytral
- **Valorisation de l'îlot Mazoyer**
- **Retraitement des dalles du secteur Tonkin** (Lakanal)
- **ZAC Grandclément** (en régie directe)
- **Requalification du secteur Jacques Monod**
- **Opération du Terrain des Sœurs** (clôture)
- **Opération NPNRU des Buers**
- **ZAC Villeurbanne la Soie**
- **Secteur opérationnel la Soie 2**, dont acquisition du foncier Bobst et urbanisme transitoire
- **plan de sauvegarde Saint-André** (volet urbain et habitat)
- **Projet urbain Les Brosses** (volet études)
- **Projet urbain Saint-Jean**, en lien avec la consolidation de la digue
- **Étude de requalification du boulevard périphérique Laurent Bonnevey**
- **PUP Aynard Lafontaine**
- **PUP 1^{er} mars 1943**
- **PUP Amblard**
- **PUP Liberté Faÿs**, en lien avec le cours Emile Zola Phase 3

➤ **Voirie et espace public**

- **Opération globale d'apaisement et de requalification du centre-ville élargi, et notamment la place Chanoine Boursier**
- **Aménagement de la rue Bonneterre**
- **Aménagement des voiries structurantes de la Doua**
- **Place Grandclément** en lien avec le projet T6 Nord
- **Cours Emile Zola phase 3**
- **Rue du 8 mai 1945** (en partie)
- **Traversée Legay-Bertin** du T3, avec le Sytral
- **Espaces publics en accompagnement des projets sous maîtrise d'ouvrage Sytral : T6, T9, Projet ligne centre-Est**

.../...

Dans le domaine de l'environnement (cycle de l'eau et cycle des déchets)

- Assainissement :
 - o Renouvellement des **collecteurs d'assainissement** (rues Alfred de Musset, Louis Goux, de l'Union, Frappaz, Yvonne et Bourgey)
 - o Rénovation de la **station de relèvement Cusset**
- Relocalisation de la déchèterie de Brinon
- Installation de points d'apports volontaires pour le tri à la source des déchets alimentaires.

Dans le domaine de l'éducation

- Les **collèges Louis Juvet, Jean Jaurès, Lamartine et Iris** feront l'objet d'une intervention prioritaire, dans le cadre des travaux d'entretien et de maintenance des collèges
- Végétalisation/désimperméabilisation de la cour du **collège Lamartine**
- **Nouveau collège Gilbert Chabroux**

Dans le domaine des moyens généraux :

- o Regroupement et relocalisation de la MDM Villeurbanne sud, rue de la Baisse
- o Rénovation de la MDM Centre, Cours Emile Zola

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bruno Bernard

